

DECISION MUNICIPALE n° D20240613-064

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Cellule Affaires Juridiques	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
Objet	Sous-location d'un local 5 rue du Château pour une boutique éphémère – avenant n° 1		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20230412-029 du 12 avril 2023 relative à la convention de mise à disposition à titre précaire avec Madame Julie Monique Elisabeth DAVOINE ;
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'article 5 de la convention relatif aux indemnités ;

Décide,

Article 1 : D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à titre précaire avec Madame Julie Monique Elisabeth DAVOINE.

Article 2 : Les autres articles de la convention restent inchangés.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 juin 2024.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE